

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, David LAURENT, Nicolas MICHEL, Valérie HEROUARD, Mme Vanessa GRENET, Karima JOSSELIN, Sylvain LEMESLE, Thierry ROBERT, Jean-Yves ROBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gaétan DUPONT, M. Baptiste REY

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 9

DATE DE CONVOCATION : 28.03.2024

DATE D’AFFICHAGE : 28.03.2024

OBJET : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Yves ROBERT, doyen d'âge, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

CONSTATANT que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	PART AFFECTEE A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire	CHIFFRES A PRENDRE EN CPTÉ POUR L'AFF. DE RESULTAT
INVEST	62 124,41 €		- 50 685,48 €	56 644,73 € - €		- 45 205,80 €
FONCT	470 252,02 €	- €	50 855,21 €			521 107,23 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DÉCIDE, A L'UNANIMITE, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	521 107,23 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	45 205,80 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	475 901,43 €
Total affecté au c/ 1068 :	45 205,80 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter en dépenses de fonctionnement	- €

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.
 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
 A CUVERVILLE-EN-CAUX, le 08 avril 2024

Pierre LEMETAIS
 Maire de CUVERVILLE-EN-CAUX

